

**La directrice de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST)**

Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, notamment ses articles 9, 11, 12, 24, 28 et 30 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2019 portant nomination de l'administrateur provisoire et du secrétaire général provisoire de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2019 portant nomination d'une directrice générale par intérim à l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (AGROCAMPUS OUEST) ;

Vu la délibération n° 3.2 modifiée du conseil d'administration provisoire de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement du 24 janvier 2020 déléguant ses pouvoirs à l'administratrice provisoire ;

Vu la délibération n° 3.2 du conseil d'administration provisoire de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement du 17 mars 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'administratrice provisoire ;

Vu la décision n° 2020-010-IA du 10 avril 2020 portant délégation de signature de Madame Anne-Lucie WACK, administratrice provisoire de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement à Madame Armelle CARNET-LEBEURRIER – directrice de l'école interne AGROCAMPUS OUEST et notamment son article 1 a) et son article 2 ;

Vu l'avis favorable de l'administratrice provisoire.

**Arrête :**

**Article 1 – Nominations**

- Madame Marilyne HUCHET est nommée directrice du Département Economie, Gestion, Société (EGS) de l'école interne AGROCAMPUS OUEST.

- Madame Béatrice PLOTTU est nommée directrice adjointe du Département Economie, Gestion, Société (EGS) de l'école interne AGROCAMPUS OUEST.

**Article 2 – Date d'effet**

Le présent arrêté prend effet à compter du 16 avril 2020.

**Article 3 – Publication**

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'école interne AGROCAMPUS OUEST dans la rubrique actes réglementaires.

Fait à Rennes, le 15 avril 2020

Pour l'administratrice provisoire,  
Par délégation

La directrice de l'école interne AGROCAMPUS OUEST,

Armelle CARNET-LEBEURRIER

